



DELIBERATION N° 2026-010

Objet : Election du vice-président

Le 22 mai 2026 à 14H

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Denis AZNAR

Date de convocation : 12/05/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (13) : Dominique PALLUET, Patrice PAVET, Gérard SIMOND, René VALORGE, Jérôme VIODRIN, Jean-Denis AZNAR, Fabrice DEJOUX, Rémy FRUCTUS, Sophie GOUDARD, Patrice AUFRANT, Sylviane TERNISIEN (suppléante), Christophe MALLAT, Bernard PATTEEUW (suppléant)

Absents excusés (3) : Benoît VIOLET, Jean-Michel MOREY, Charles VERNAY

Pouvoirs (1) : Benoît VIOLET a donné pouvoir à Fabrice DEJOUX

Secrétariat assuré par : Sophie GOUDARD

Le Président propose que le poste de vice-président soit attribué à un délégué de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, qui est la 2^{ème} intercommunalité la plus importante du syndicat en termes de population concernée.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'élection du vice-président a été réalisée au scrutin secret uninominal majoritaire à 3 tours.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et 2 relatifs au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI ;

Le comité syndical a procédé à l'élection du vice-président :

1 candidat s'est présenté : Fabrice DEJOUX.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	14
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages pour Fabrice DEJOUX	14

Fabrice DEJOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il a été proclamé vice-président du SYMISOA et a été immédiatement installé.

Fait à Pouilly/Charlieu, le 22/05/2026

Le Président du SYMISOA
Patrice PAVET

La secrétaire de séance
Sophie GOUDARD



Transmis au représentant de l'Etat le : **- 3 JUIN 2026**

Publié le : **- 3 JUIN 2026**